

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Absents : 3
Absents avec procuration : 3
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Deliberation du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 10-3
Objet : Régularisation des statuts de la Communauté de communes Cœur de Garonne – Extension des compétences.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY. AGUILA

Absents excusés :
Mme GERARD (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M. EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.
Ouverture de la séance à 19 H 30

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N° DC-2024-171-5-7 du 17 octobre 2024 de la communauté de communes Coeur de Garonne votant la régularisation de ses statuts et l'extension de ses compétences.

Après examen des statuts votés par la communauté de communes, il indique que les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications, en application des articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications statutaires relevant de la procédure de l'article L 5211-20 du CGCT, votées par la Communauté de communes Coeur de Garonne ;
- **APPROUVE** l'extension des compétences de la communauté de communes, relevant de l'article L 5211-17 du CGCT ;
- **INDIQUE** que la commune n'a ni bien, ni emprunt, ni subvention, ni contrat, ni marché, ni personnel à transférer à l'intercommunalité par rapport à ces nouvelles compétences ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 19.11.2024

Pour copie conforme

En mairie, le 15 Novembre 2024

Le Maire,

